





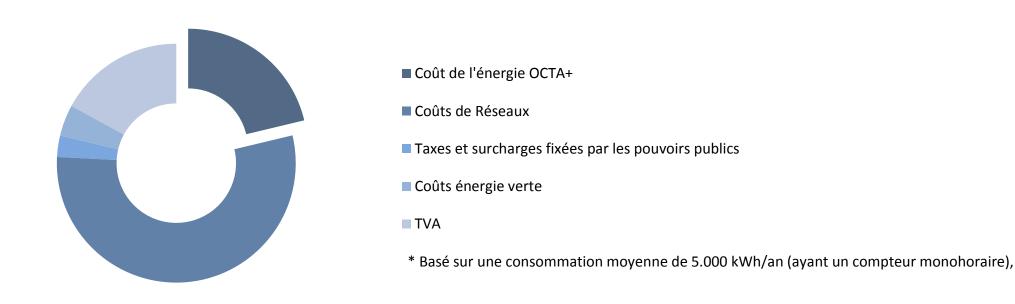




Clients professionnels à Bruxelles - 05/2020 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



-			ACTIV+				
			Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché				
	Tarif et d	urée	1 an				
	Redevance fixe (€/an)		41.32				
	Compteur monohoraire		2.35				
_	Compteur	Heures pleines	2.35				
	bihoraire	Heures creuses	2.35				
	Compteur	exclusif nuit	2.35				
	Facturation	on	Via e-mail.				
	Paiement	:	Vous pouvez choisir la fréquence des acomptes (mensuel, bimestriel ou trimestriel) et le mode de paiement (par domiciliation ou par virement) pour votre facture d'acompte ou votre facture de régularisation.				
	Service		Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec notre service clientèle par e-mail sur energie@octaplus.be.				
	OCTA+ Options		Si vous désirez recevoir vos factures d'acompte par courrier papier, cela vous coûtera 1,65€/envoi (hors correction, régularisation et clôture).				
			Si vous désirez contacter par téléphone notre service clientèle, cela vous coûtera 0,83€/mois.				
	Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,207 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez un fournisseur 100% belge et de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.				

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de	Distribution				Location			Cotisation sur
distribution	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit	compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	l'énergie
Région de Bruxelles-Capitale								
Sibelga	7.02	7.02	5.12	5.12	10.23	1.89	0.3181	0.1926

Puissance mise à disposition

Puissance	€/an
<= 13 kVA	27.02
> 13 kVA	54.06

Cotisation pour les missions de service public

Puissance souscrite	€/an
<=1,44 kVA	0.00
>1,44 et <6 kVA	10.08
>6 et <9,6 kVA	16.20
>9,6 et <13 kVA	20.28
>13 et <18 kVA	30.36
>18 et <36 kVA	40.44
>36 et <=56 kVA	81.00
>56 kVA	131.64

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

Région de Bruxelles-Capitale	
Coûts énergie verte	1.050

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et avec un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/05/2020 et le 31/05/2020 par un client professionnel.

Le prix de l'électricité OCTA+ ACTIV+ Variable est indexé mensuellement. Il est basé sur la première cotation après le 15 du mois sur ENDEX Power BE pour une livraison au cours du mois de fourniture, telle que disponible sur le site internet de APX-ENDEX. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Endex de 18.5 €/MWh HTVA: compteur monohoraire : Endex * 1,08 + 3,5 ; compteur bihoraire heures pleines : Endex * 1,08 + 3,5 ; compteur exclusif nuit : Endex * 1,08 + 3,5.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.